



SEPTEMBRE 2021

## PROTOCOLE SANITAIRE LYCEE SAINT-JOHN PERSE

COVID-19

03/09/2021

### Préambule :

Le présent protocole repose sur le cadre sanitaire de fonctionnement en vigueur défini par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Ce document évoluera et s'adaptera aux retours d'expériences des usagers et de l'évolution des consignes sanitaires nationales et académiques.

## CADRE GENERAL

**Les élèves, vaccinés ou non, sont accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées.** Cette doctrine d'accueil peut toutefois être adaptée en fonction de la circulation du virus et tenir compte de la gravité de la situation sanitaire de certains territoires conformément au protocole prévu pour l'année scolaire 2021-2022.

L'objectif est qu'à la rentrée, le plus grand nombre d'élèves soit accueilli sur l'ensemble du temps scolaire, pour un enseignement en présentiel.

### Les lignes directrices:

- assurer l'enseignement en présentiel pour la réussite et le bien-être des élèves
- limiter les fermetures de classe
- faire de l'enseignement hybride, combinant enseignement en présentiel et à distance, une solution de dernier recours
- limiter au maximum la circulation du virus en milieu scolaire
- inciter à la vaccination des 12 ans et plus

Afin de protéger les élèves et les personnels, dans le contexte Covid-19, la rentrée se fait dans le respect des règles sanitaires.

**Quatre niveaux sont définis dans le protocole pour l'année scolaire 2021-2022 (synthèse en annexe) afin d'organiser et de mettre en œuvre les protocoles sanitaires et les mesures les plus justes et les plus gradués possibles.**

**Le protocole sanitaire national en vigueur à partir du 2 septembre 2021 est de niveau 2.**

## ACCUEIL DES ELEVES

Tous les sont accueillis au lycée en présentiel à compter du 02 septembre.

## CONSIGNES GENERALES

### Le sens des responsabilités pour tous : le rôle des parents d'élèves

Ce protocole ne repose pas seulement sur le respect des règles mais sur la vigilance et le sens des responsabilités de chacun, parent, élève, membre du personnel enseignant, éducatif et administratif.

**Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.** Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ au lycée. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels s'appliquent les mêmes règles.

## Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très  
**régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage  
**unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans  
**votre coude** ou dans un  
mouchoir



Saluez sans se serrer la main,  
évit<sup>ez</sup> les embrassades

**Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.**

## Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes,
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Du savon est disponible dans tous les sanitaires et deux distributeurs de gel hydroalcoolique sont disposés à l'entrée de l'établissement et d'autres à l'entrée du restaurant scolaire.

Dans chaque salle de classe, le professeur dispose au bureau de gel hydroalcoolique.

## Le port du masque

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées

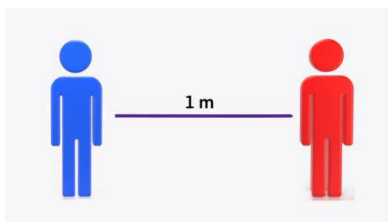
**Le port d'un masque est obligatoire pour tous les élèves et les adultes dans l'enceinte de l'établissement – Espaces clos mais aussi espaces extérieurs. Seuls les masques chirurgicaux ou les masques grand public ayant une capacité de filtration de 90% (ancien masque grand public de catégorie 1) peuvent être portés.**

Dans l'établissement, il est interdit de porter des masques « faits maison » compte tenu de l'apparition de variants du virus potentiellement plus transmissible.

**Les élèves, devront se munir de leur propre masque, fourni par leurs parents.** Le port du masque **est obligatoire dans toutes les situations** en lieu clos comme en extérieur et en particulier lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque Des masques chirurgicaux seront également mis à disposition aux élèves qui oublierait le leur. L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il est par ailleurs rappelé que le masque doit être changé toutes les quatre heures.

## Distanciation physique



Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. La distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

## La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment en Première, Terminale), la limitation du brassage s'applique par niveau.

- **Les rassemblements importants aux abords de l'établissement sont interdits,**
- **Des sens de circulation seront mis en place dans les couloirs de l'établissement.** Les élèves pourront être amenés à utiliser les sorties de secours situées à l'extrémité de certains couloirs
- **Une nouvelle organisation du fonctionnement de la restauration scolaire** est mise en place avec **des horaires de passage à respecter strictement pour chaque classe** afin que les élèves d'un niveau donné mangent ensemble (limitation du brassage). **Un planning est diffusé aux élèves via Pronote et affiché dans l'établissement.** Organisation de quatre services (11h30 – 12h – 12h25 – 12h50). L'accès au réfectoire sera interdit aux élèves qui ne respecteront pas ces horaires. Il est à noter que les temps pour déjeuner devront être limités.  
Dans la mesure du possible les élèves s'installent en quinconce. Si la distanciation ne peut pas être strictement respectée au regard du nombre d'élèves, les tables avec chacune un groupe d'élèves seront séparées d'une distance de deux mètres.
- **Lorsque les cours ont une durée de deux heures qui s'enchaînent, les élèves prennent leur pause dans la classe** afin de limiter les circulations.

## L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

**Il est demandé aux enseignants de bien veiller à laisser les salles aérées pendant les interours, les récréations et la pause méridienne. Les agents d'entretien veilleront de leur côté à l'aération au moment du nettoyage des locaux en début et fin de journée.**

**Des clés sont disponibles au secrétariat d'intendance pour que les professeurs puissent ouvrir en grand les fenêtres si les systèmes oscillo-battants sont peu nombreux et ne permettent pas une aération suffisante.**

Le bon fonctionnement des systèmes de ventilation mécanique est vérifié régulièrement.

## Le nettoyage des locaux et du matériel

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé plusieurs fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées le plus régulièrement possible (entre chaque service au minimum).

L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, journaux, dépliants réutilisables, stylos, etc.) est permise.

Dans chaque salle de classe, le professeur disposera au bureau **de gel hydroalcoolique**.

Afin de pouvoir désinfecter régulièrement le matériel collectif utilisé au cours de la journée un kit de lingettes désinfectantes est mis à disposition de chaque enseignant. Il est à retirer à l'accueil du lycée.

Des **affichages et signalétiques** divers sont prévus dans l'établissement : rappel des gestes barrière, distanciation sociale, lavage des mains, conduites à tenir...

## **DIVERS**

- **La Maison des Lycéens restera ouverte en respectant les consignes sanitaires suivantes :**
  - Port du masque obligatoire – L'enlever seulement pour consommer boissons et friandises.
  - Gel hydroalcoolique à l'entrée.
  - Aménagements internes permettant au maximum la distanciation (file d'attente, espace entre les tables ;..)
- **Il est rappelé aux élèves qu'il est interdit de manger dans l'établissement – Lieux couverts et extérieurs.** Les masques n'ont donc aucune raison d'être enlevé.
- Les salles étant fréquemment aérées, il est conseillé aux élèves de tenir compte de la météo et de s'habiller chaudement pour venir au lycée si nécessaire.
- Une information régulière est donnée aux élèves et aux familles sur le protocole.

### **Cours d'EPS**

Les cours d'EPS sont organisés dans le respect des gestes barrières. Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée

Les élèves doivent amener leur gourde ou bouteille personnelle (il ne sera pas possible de se prêter sa bouteille, ni de faire des allers-retours pour aller boire).

Vestiaires (si accessibles) :

Dans la mesure du possible, les élèves viennent en cours d'EPS déjà vêtus d'une tenue adaptée à l'activité physique. Si le recours aux vestiaires est inévitable, et à défaut de vestiaires individuels, il convient alors de respecter la réglementation ou le protocole sanitaire applicable :

- 10 élèves maximum par vestiaire et 5 minutes pour se changer.
- Masque obligatoire

Début du cours :

- Masque obligatoire
- Nettoyage des mains avec gel

Pendant le cours

- Lors de la pratique, le masque est sorti et rangé dans un sac plastique afin de le protéger
- Distance obligatoire de 2m entre les élèves et/ou le professeur
- Matériel : 1 raquette par élève, 1 témoin pour deux.

Fin du cours

- Masque obligatoire pour retrouver les vestiaires
- Lavage des mains (eau savon ou gel)
- Le matériel est rendu au professeur qui procèdera à sa désinfection.

### **Salles informatiques**

Un kit de désinfection est mis à disposition dans chaque salle informatique.

## Conduire à tenir en cas de suspicion de Covid-19 ou d'un cas avéré.

### Gestion d'un cas confirmé de Covid-19 chez un élève..

Il appartient aux personnels et aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le chef d'établissement des situations de cas confirmé.

L'élève ou le personnel cas confirmé ne doit pas se rendre dans l'établissement avant un délai d'au moins 10 jours :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques
- et à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques .

Si l'élève ou le personnel a toujours de la fièvre au 10ème jour, ce délai est prolongé jusqu'à 48h après la disparition de celle-ci.

Le retour au sein de l'établissement des cas confirmés n'est pas conditionné par la réalisation d'un test PCR ou antigénique.

### Gestion des cas de suspicion de Covid-19 chez un élève. Fermeture de classe et contact tracing

Un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif.

**Si l'élève est identifié comme un « cas contact à risque »** (toute personne ayant eu un contact avec un cas avéré sans mesure de protection) de Covid-19 ou **s'il est à la maison et présente des symptômes évocateurs.**

L'élève doit respecter une quarantaine de 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et réaliser un test immédiatement puis à l'issue de la période de 7 jours à compter du dernier contact avec le cas confirmé sauf si l'élève justifie d'un schéma vaccinal complet ou a contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois . Dans ces deux derniers cas, la quarantaine ne s'applique pas et l'élève peut poursuivre les cours en présence en veillant strictement au respect des gestes barrières.

Les responsables légaux devront [attester sur l'honneur](#), dès le premier jour, que leur enfant remplit bien l'une de ces deux conditions, pour permettre la poursuite des cours en présence. En parallèle, la CPAM contacte les responsables légaux pour confirmer la conduite à tenir, au regard, notamment, des informations médicales dont elle dispose. Elle procède à des contrôles du statut des élèves contacts à risque (vaccination, antécédent Covid-19) et transmet les éléments de manière sécurisée à la seule attention des personnels de santé de l'Education nationale. Elle transmet aux responsables légaux, le cas échéant, les justificatifs relatifs à la garde d'enfants pendant la quarantaine.

Si, un élève présente des symptômes évocateurs au lycée, il est immédiatement isolé à l'infirmerie en présence d'un adulte masqué et la famille est appelée pour venir le récupérer. Cet isolement est une mesure de gestion appliquée aux cas possibles , dans l'attente de la confirmation par test RT-PCR ou antigénique.

A défaut d'information, l'élève ne pourra retourner dans l'établissement qu'après un délai de 10 jours.

## Vaccination

Tous les élèves ont reçu une information sur la vaccination Anti-Covid le jour de la rentrée. Une information écrite aux parents et une autorisation à la vaccination contre la Covid-19 ont été distribués (à retourner le 06 septembre). La vaccination n'est pas obligatoire. Les élèves volontaires seront ensuite destinataires du questionnaire de santé nécessaire à la vaccination. Les élèves volontaires et autorisés seront accompagnés directement au centre de vaccination de Pau sur des créneaux spécialement réservés pour eux

## Tests et autotests

Des opérations ponctuelles de dépistage pourront être mises en œuvre au lycée, **si les autorités le trouvent nécessaire (tests antigéniques)**. Ces dépistages sont soumis à **l'accord écrit préalable des responsables légaux. Ils ne seront pas obligatoires.**

Des **autotests** sont disponibles à l'infirmerie au profit des personnels y travaillant (personnels relevant de l'éducation nationale) et, au profit des lycéens sur la base de l'accord des familles.

## ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

### PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Hybridation au lycée selon le contexte local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Hybridation pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avec jauge à 50 %</li> <li>• Hybridation au lycée avec jauge à 50 %</li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation des regroupements importants</li> <li>• Désinfection des surfaces fréquemment touchées <b>une fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains</li> <li>• Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1<sup>er</sup> degré</li> <li>• Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas</li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées <b>uniquement en extérieur</b> et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écoles : fermeture de la classe dès le 1<sup>er</sup> cas</li> <li>• Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)</li> </ul>



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

